



MAIRIE D'ENNERY
95300 ENNERY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 13 MAI 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance Publique sous la Présidence de Monsieur Mathieu LAURENT, Maire.

Etaient présents : LAURENT Matthieu, Maire, PITOIS Marie-Agnès, DELAHAYE Michel, VERBEKE Brigitte, RUFFIANDIS Jean-Marie, DEMAILLY Benjamin, Adjoint, BOUX Sandrine, KIRCHHOFFER Dominique, MOLLET Ghislaine, LASAUSSÉ Frédéric, RINGEVAL Patrick, DILLENSEGER Serge, DIBELLONIO Julien, conseillers.

Absents : Céline BERNARD, Claire PATOUX, Arnaud LAPENNA (pouvoir donné à Benjamin DEMAILLY), Gérard LEROUX (pouvoir donné à Marie-Agnès PITOIS), Sylvie DESMAS (Laurent MATTHIEU), Catherine COSSON (pouvoir donné à Jean-Marie RUFFIANDIS).

A été élu secrétaire : Benjamin DEMAILLY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'approuver les statuts modifiés, et annexés à la délibération : Article 1 : modification du nom, SDEVO, Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence, Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône, Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour, Article 14 : remplacement des précédents statuts.
- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » du SDEVO, et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette compétence facultative « contribution à la transition énergétique du SDEVO ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 3 abstentions, décide de verser les acomptes de subvention de fonctionnement 2022 aux associations sportives (moitié du montant N-1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la proposition du Maire de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par affichage sur le panneau d'affichage extérieur, situé sur la place de la Mairie, à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention sans dispositions financières et toute convention engageant des dépenses communales à hauteur de 5000€ maximum.
- Prend acte des DIA reçues en Mairie du 24 mars 2022 au 05 mai 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire ou la Première Adjointe à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la boucherie cadastrée AB749, AB752 et AB756 pour un prix maximum de 678 000€, autorise le Maire ou la Première Adjointe à signer tous les documents nécessaires à cet achat, autorise le Maire ou la Première Adjointe à contracter et signer un emprunt de 678 000 € pour l'acquisition de ce bien immobilier, autorise le Maire ou la Première Adjointe à signer tous les baux locatifs, autorise le Maire ou la Première Adjointe à demander les subventions à l'Etat (DETR et DSL) et à tous les partenaires susceptibles de financer ce programme de revitalisation du commerce en milieu rural et à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Affaires diverses :

- Jean-Marie Ruffiandis, adjoint, revient sur les plaintes des pharmacies de garde qui sont mentionnées dans Emmerly Infos ; M. le Maire a demandé aux pharmacies qu'elles lui fassent parvenir les textes de lois interdisant la publication des pharmacies de garde,
- Marie-Agnès Pitois, adjointe, informe que l'association « 2 tonnes » propose une animation sur l'empreinte carbone.
- Julien Dibelonio, conseiller, revient sur le rôle du secrétaire de séance lors du Conseil Municipal ; M. le Maire indique que le secrétaire de séance est élu à chaque début du Conseil Municipal et informe des nouvelles réglementations, notamment sur le Procès Verbal qui devra mentionner l'ensemble des discussions, à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Julien Dibelonio, conseiller, évoque l'appel aux dons pour des lots pour la kermesse de l'école ; il souhaite savoir s'il y a des contacts.
- Dominique Kirchhoffer, conseiller, informe de la Semaine Bleue organisée par le CCAS de la mairie d'Auvers-sur-Oise du 03 au 09 octobre 2022 pour les aînés à partir de 65 ans habitant sur le territoire de la CCASI ; une participation des communes proportionnelle aux inscrits est évoquée.
- Marie-Agnès Pitois, adjointe, informe de la visite de l'IME le 02 juillet à 10h00.
- M. le Maire informe qu'il a autorisé à, une entreprise de véhicules de transport scolaire d'enfants implantée dans la zone d'activité, qui cherchait un parking pour cet été, le stationnement de ses véhicules sur le parking de la Résidence du Moutier afin d'éviter l'installation de gens du voyage.
- Marie-Agnès Pitois, adjointe, rappelle les « judolympiades » du 19 juin au matin ; elle invite des Elus volontaires pour remettre les diplômes.
- Sandrine Boux, conseillère, demande s'il est possible de nommer un référent lorsque des projets sont effectués par des Emmerlyciens, comme le 4L Trophy.
- M. le Maire informe qu'un camion itinérant « Le Pot'ron » sera présent 2 mercredis sur le parking de la mairie pour un essai ; Amaury sera présent avec son camion pizza jusqu'au 03 juillet, ensuite ce sera son remplaçant ; concernant le Burger présent sur le parking de la mairie le lundi soir, il a travaillé 2 lundis seulement mais travaillant énormément les week-end ne peut plus assurer pour le moment le lundi soir suite à des difficultés d'approvisionnement ; il reviendra en septembre et est tout de même présent le mardi dans la zone artisanale.
- M. le Maire rappelle que des coupures d'électricité auront lieu le 05 juillet.
- M. le Maire informe de la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le mardi 05 juillet 2022.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22h22

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

Pour extrait, en mairie le 14/06/2022

Le Maire, Matthieu LAURENT

